



*Mutuelle Santé*  
EIFFAGE ÉNERGIE



# Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

au 31/12/2021



# Table des matières

Table des matières .....	2
Introduction .....	4
Synthèse.....	5
A. Activité et résultats .....	6
A.1 Activité et résultats .....	6
A.2 Résultats de souscription .....	8
A.3 Résultats des investissements .....	9
A.4 Résultats des autres activités.....	10
A.5 Autres informations .....	11
B. Système de gouvernance .....	12
B.1 Informations générales .....	12
B.2 Exigences en matière de compétences et d'honorabilité.....	16
B.2.1 Le processus d'évaluation de la compétence .....	16
B.2.2 Le processus de l'évaluation de l'honorabilité .....	17
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).....	18
B.4 Système de contrôle interne.....	19
B.5 Fonction d'audit interne .....	20
B.6 Fonction actuarielle .....	21
B.7 Sous-traitance .....	22
B.8 Autres informations .....	22
C. Profil de risque .....	23
C.1 Risque de souscription .....	23
C.2 Risque de marché.....	24
C.3 Risque de crédit .....	24
C.4 Risque de liquidité.....	24
C.5 Risque opérationnel.....	24
C.6 Sensibilité aux risques.....	25
C.7 Autres informations .....	25
D. Valorisation à des fins de solvabilité.....	26
D.1 Actifs .....	26



D.2	Provisions techniques .....	27
D.3	Autres passifs .....	28
D.4	Méthodes de valorisation alternatives .....	29
D.5	Autres informations .....	29
E.	Gestion du capital .....	30
E.1	Fonds propres .....	30
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	30
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis .....	31
E.4	Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé .....	31
E.5	Non-respect du minimum de solvabilité requis et non-respect du capital de solvabilité requis	31
E.6	Autres informations .....	32
F.	Annexes (en k€).....	33
F.1	S.02.01.02.....	33
F.2	S.05.01.02.....	35
F.3	S.17.01.02.....	36
F.4	S.19.01.21.....	37
F.5	S.23.01.01.....	38
F.6	S.25.01.21.....	39
F.7	S.28.01.01.....	40
G.	Lexique.....	41



# Introduction

## Pourquoi un rapport narratif public ?

Afin de démontrer leur capacité à maîtriser leurs risques, les organismes d'assurance sont amenés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à tenir annuellement à disposition du public un rapport narratif dénommé le « Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière » ou le SFCR (Solvency and Financial Condition Report).

Le but de ce rapport est double :

- D'une part il permet de garantir la capacité des organismes d'assurance à respecter leurs engagements vis-à-vis des assurés et donc d'assurer à ces derniers qu'ils n'encourent aucun risque au niveau de leur solvabilité sur le court et moyen terme.
- D'autre part, la communication publique permet aux assurés d'effectuer une comparaison entre les différents acteurs du marché assurantiel.

## Sur quels éléments peut-on faire une comparaison entre les acteurs du marché ?

Afin de répondre aux objectifs précités, le rapport présente notamment, la performance, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation et la gestion de capital de l'organisme concerné ainsi que son ratio de solvabilité.

## Qu'est-ce qu'un ratio de solvabilité ?

Le ratio de solvabilité est un indicateur défini au niveau Européen visant à s'assurer que les organismes d'assurance disposent de la richesse nécessaire pour couvrir leur capital de solvabilité requis (Capital Solvency Requirement - SCR). Le SCR peut être vulgarisé comme un risque bicentenaire.

**Dans ce cadre, le présent rapport validé au Conseil d'Administration du 05/03/2022 vous est présenté.**

**Bonne lecture !**



# Synthèse

L'année 2021 a vu la crise sanitaire liée à la COVID-19 se poursuivre. Les prestations sont cependant revenues à leur niveau d'avant-crise. Combinée à une hausse du chiffre d'affaires et du résultat financier par rapport à 2020, cela a conduit à un résultat excédentaire au titre de l'année 2021 de 200 k€.

Par ailleurs, conformément aux exigences réglementaires, la mutuelle a comptabilisé la taxe liée à la COVID-19 au sein de ses provisions techniques pour la seconde année consécutive.

Le niveau de Fonds Propres économiques demeure stable tout comme le montant de SCR. Ils s'élèvent respectivement au 31/12/2021 à 11 304 k€ et 3 461 k€.

Au global, le ratio de solvabilité de l'exercice 2021 s'élève ainsi à 327%.

**La Mutuelle Santé Eiffage Energie satisfait ainsi pleinement aux exigences réglementaires.**



# A. Activité et résultats

## A.1 Activité et résultats

La Mutuelle Santé Eiffage Energie est la Mutuelle du personnel des entreprises composant le **groupe Eiffage Énergie**.

C'est un organisme Mutualiste à **but non lucratif** dont le fonctionnement repose sur un principe démocratique **d'égalité entre les adhérents**.

Les dirigeants sont **des membres élus** siégeant au Conseil d'Administration de la Mutuelle. Celui-ci a pour rôle de définir des orientations en termes de garanties et de cotisations afin de veiller au bon fonctionnement de l'organisme.

Peuvent adhérer à la Mutuelle **les salariés** et, sous certaines conditions prévues dans le règlement Mutualiste, les anciens salariés de la Société Eiffage Énergie ou d'une des filiales de cette société.

### *Nom et forme juridique*

La Mutuelle Santé Eiffage Energie - **la Plaine Saint-Denis (93213), 117 rue du Landy**  
Affiliée à la **Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)**  
Soumise aux dispositions du **Livre II du Code de la Mutualité**  
Numéro SIREN : **391 526 225**  
Legal Entity Identifier (LEI) : **9695000KP0UW60DOFA31**  
Agréments : **Branches 1 et 2 (Maladie et Accidents)**

*À l'heure actuelle, la Mutuelle ne dispose d'aucun système de réassurance et exerce uniquement son activité en France.*

### *Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle et de l'auditeur externe*

Autorité de contrôle : **Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**  
Contact : <https://acpr.banque-france.fr/moved-lacp/contactez-nous.html>.

Adresse de l'Autorité de Contrôle : 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris

Auditeur externe : **Audit et Conseil Union.**

Adresse : 17 bis rue Joseph de Maistre 75876 Paris

Mail : [www.groupe-conseil-union.fr](http://www.groupe-conseil-union.fr).



### *Lignes d'activité importantes*

Un seul contrat « **complémentaire santé** » collectif obligatoire est souscrit par Eiffage Energie au bénéfice de ses salariés. L'assurance santé proposée intervient en complément du régime de base (régime obligatoire).

Le contrat proposé s'adresse aux **adhérents actifs et retraités**.

Pour les actifs, il s'agit d'une **adhésion obligatoire**, les personnes externes (non anciennement salarié) n'ont pas la possibilité de bénéficier des garanties proposées. Les inactifs sont maintenus adhérents s'ils le souhaitent.

**Au 31/12/2021, la Mutuelle compte 9 938 assurés et 21 004 personnes protégées (9 820 assurés en 2020).**

Les tarifs appliqués dépendent de la structure familiale des adhérents et s'articulent en quatre catégories :

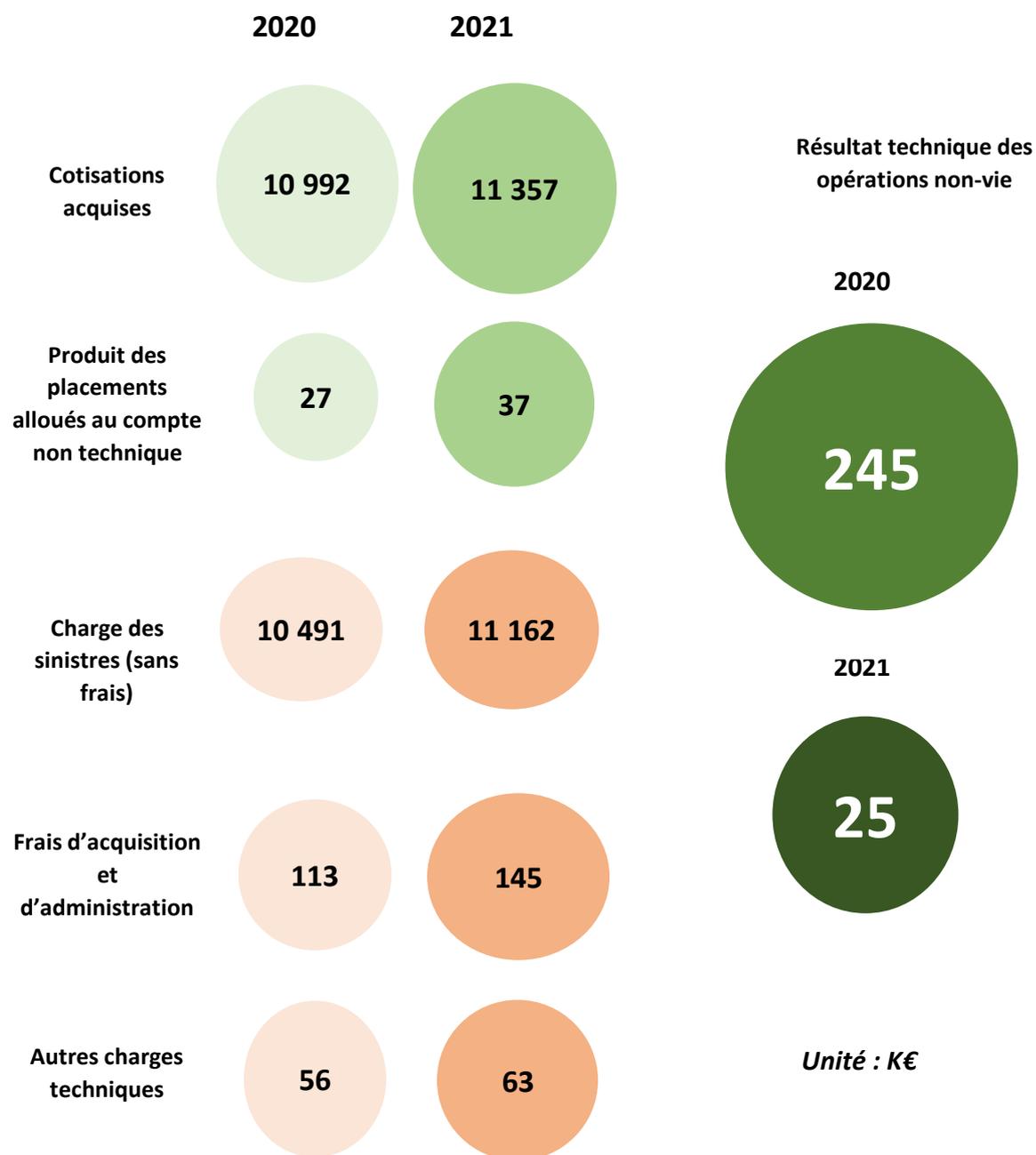
- Adhérent seul,
- Couple,
- Famille,
- Adhérent seul + enfant(s)

### *Faits importants*

- Ajout du réseau Audiologie Kalixia aux garanties ;
- Prise en charge de la psychologie à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 pour les adhérents majeurs dans la suite des engagements pris par les organismes assureurs dans le cadre de la pandémie ;
- Passage de 23 à 21 administrateurs ;
- Nomination de deux fonctions clés.



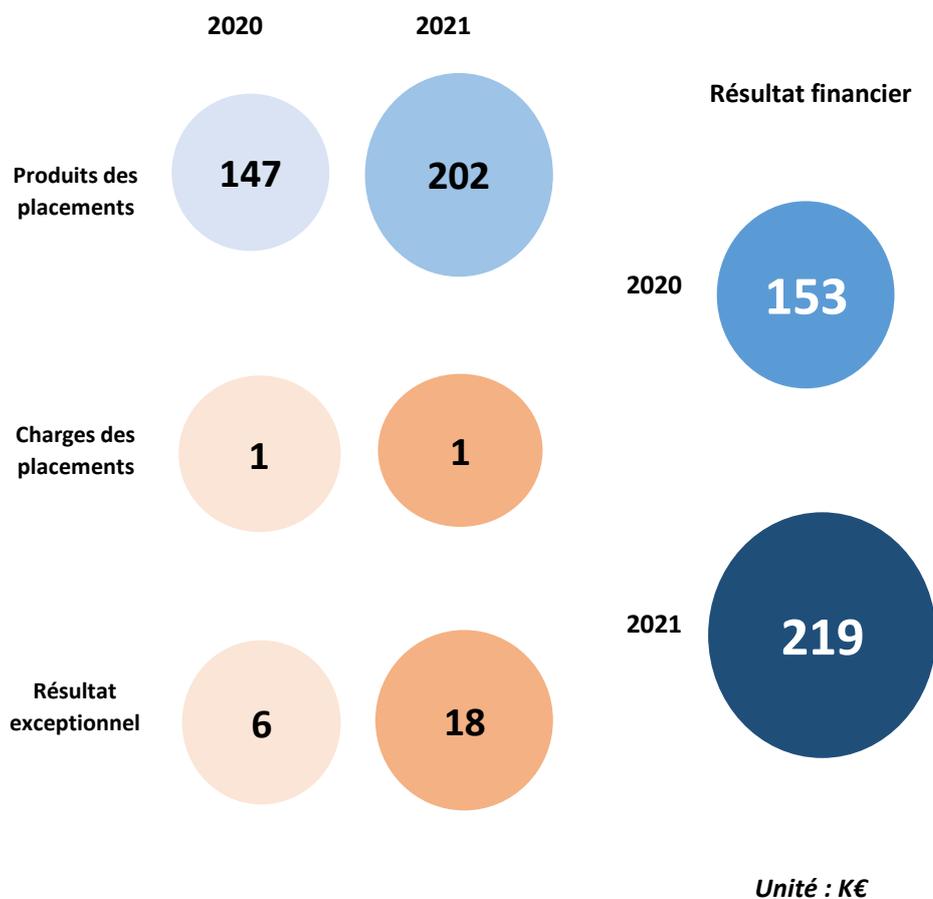
## A.2 Résultats de souscription



Le résultat de la Mutuelle se trouve fortement diminué par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le caractère exceptionnel en termes de sinistralité de l'année 2020.

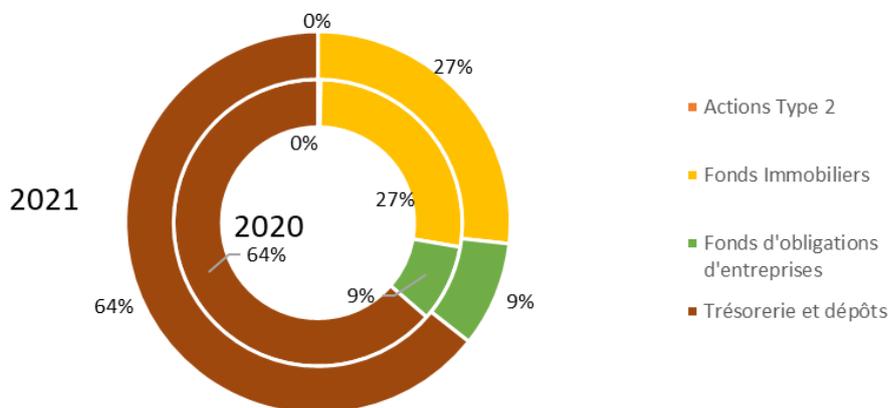


### A.3 Résultats des investissements

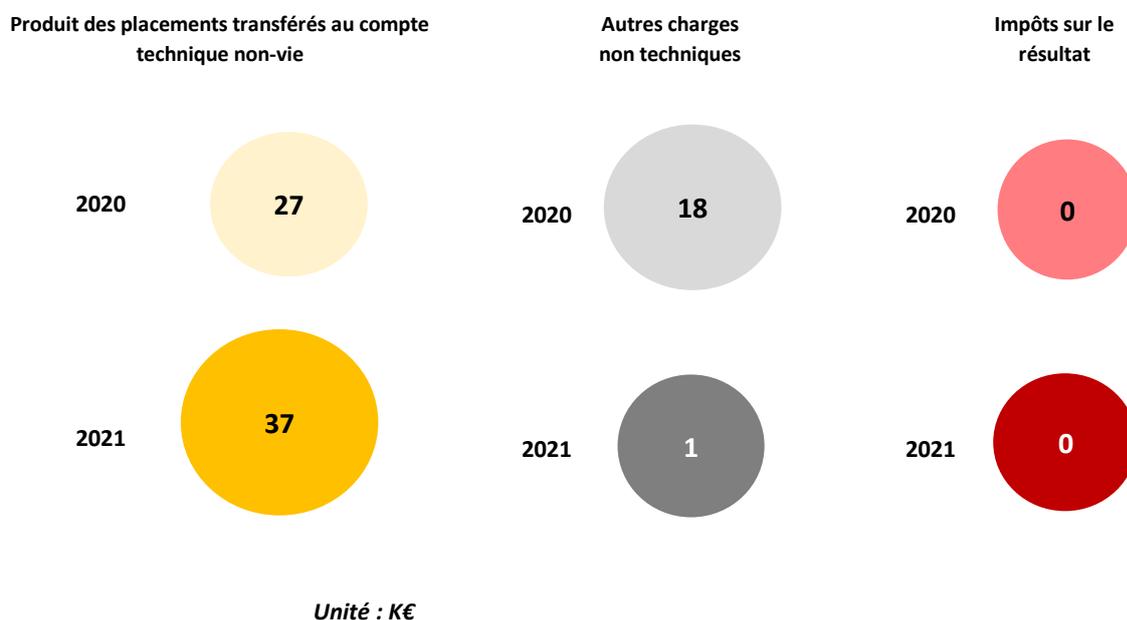


Le résultat financier a augmenté de manière significative sur l'exercice 2021 (+ 66 k€). Cette augmentation s'explique par les revenus importants sur l'immobilier et plus exactement sur les SCPI. L'allocation d'actifs reste quant à elle stable par rapport à l'exercice 2020 :

Evolution de l'allocation d'actifs entre 2020 et 2021



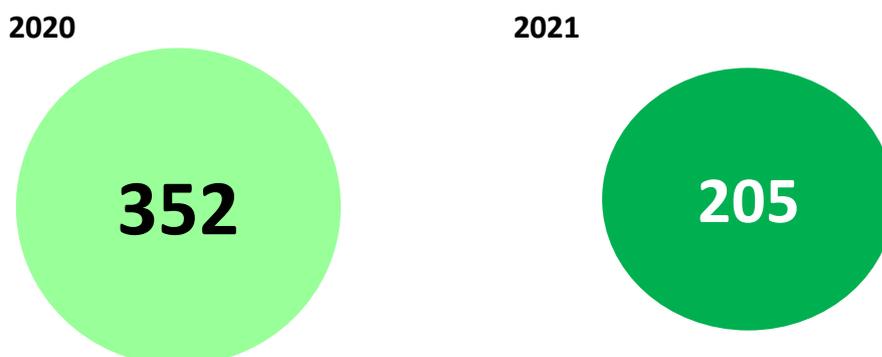
Concernant les autres éléments du résultat, les produits des placements connaissent une augmentation par rapport à 2020 tandis que les autres charges non techniques diminuent :



Au 31/12/2021, le résultat étant quasiment à l'équilibre, c'est le résultat financier qui explique le résultat qui demeure positif pour un montant de 205 k€ :

#### Résultat de l'exercice

*Unité : K€*



#### A.4 Résultats des autres activités

Il n'existe pas d'autre source importante de revenus ou de dépenses sur la période de planification de son activité autre ceux précités.



## A.5 Autres informations

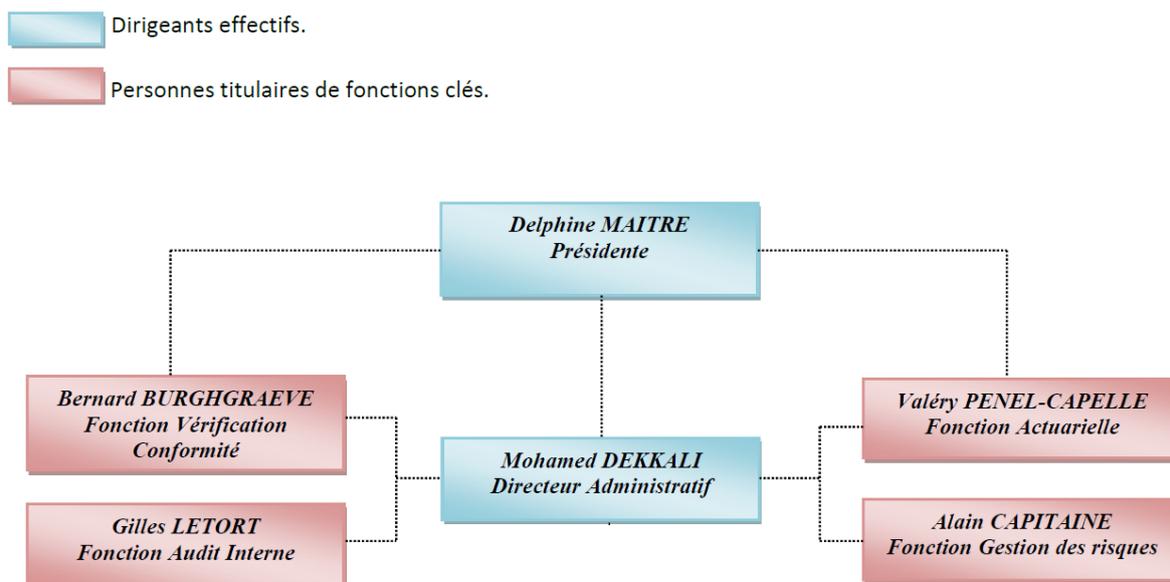
Il n'existe pas d'autre information importante concernant les activités et les résultats autre que celles précitées.



# B. Système de gouvernance

## B.1 Informations générales

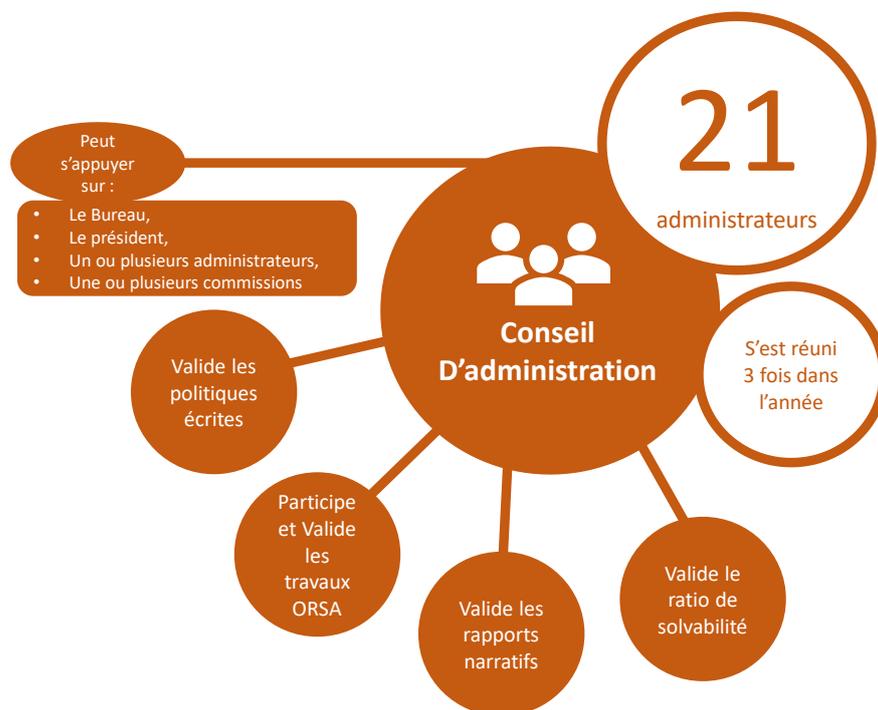
La directive Solvabilité 2 a requis des organismes d'assurance un renforcement de leur système de gouvernance :



### L'assemblée générale



## Le Conseil d'Administration



## Le Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Il informe, le cas échéant, le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des articles L.510-8 et L.510-10 du code de la mutualité.

Il s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées. De plus, il donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et engage les dépenses.

## Les Dirigeants effectifs

Les Dirigeants effectifs sont le président du Conseil d'Administration et le Directeur administratif. Ils participent au quotidien aux questions relatives à Solvabilité 2 notamment.

Les Dirigeants effectifs prennent des mesures dès lors que des sujets importants leur sont remontés et en informent le Conseil d'Administration le cas échéant.

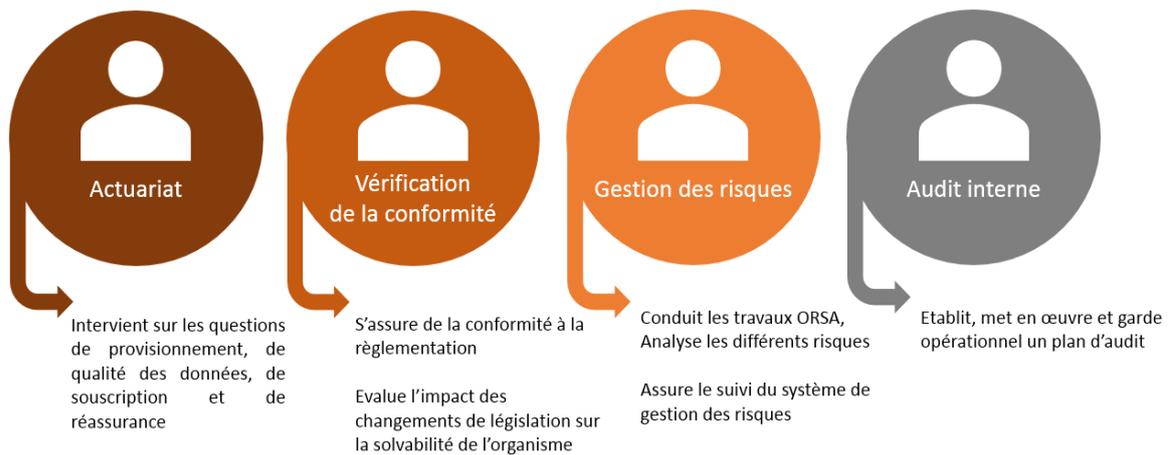


### Le Directeur administratif

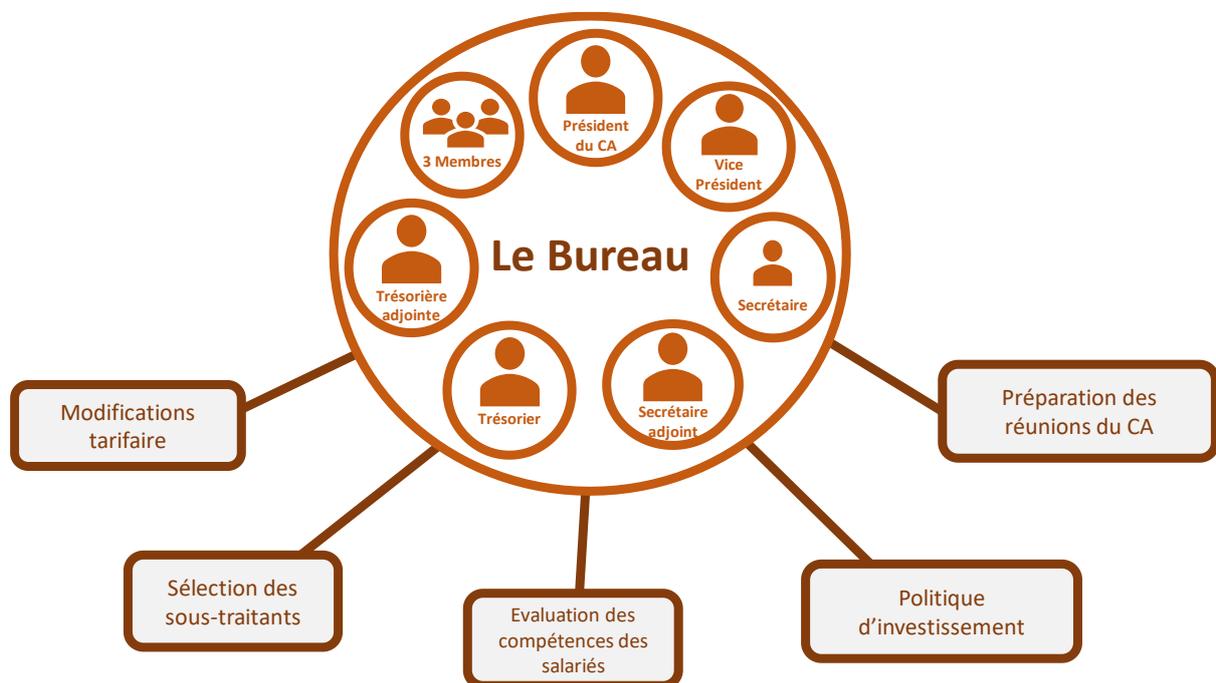
Il participe à la clôture comptable et est en lien avec les fonctions clés. Il valide au préalable l'ensemble des travaux présentés et/ou soumis à approbation du Conseil d'Administration notamment sur les sujets relatifs à Solvabilité 2.

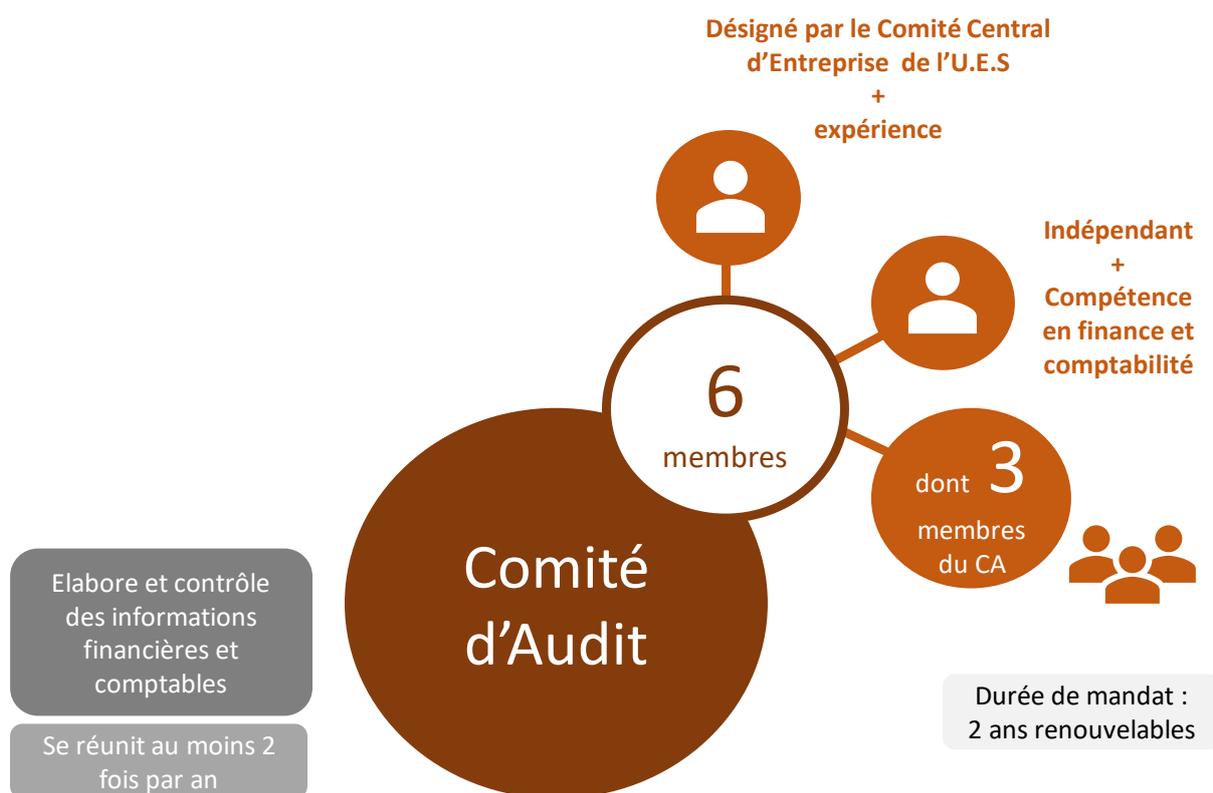
### Les fonctions clés

Quatre fonctions clés sont nommées au sein de l'organisme :



### Le Bureau





### Pratique et politique de rémunération

Concernant les pratiques de rémunération, la MSEE met à jour et fait valider par le Conseil d'administration sa politique de rémunération au minimum une fois par an.

Cette politique a pour objectif d'établir un cadre pour l'ensemble des critères et des procédures de mise en place et d'évolution des rémunérations considérées. Par ailleurs, ce document vise à s'assurer que les attributions de rémunération décidées sont en accord avec sa stratégie de gestion des risques et ne mettent pas en péril sa pérennité.

#### Rémunération des collaborateurs :

Le système de rémunération répond à un principe d'équité interne pour l'ensemble du personnel de la Mutuelle Santé Eiffage Energie basée sur les principes d'Eiffage Energie Systèmes.

La rémunération touchée par les collaborateurs de la Mutuelle est uniquement composée d'un montant fixe.

#### Rémunération des Membres du Conseil d'Administration :

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat et implication dans la vie de la Mutuelle Santé Eiffage Energie. En particulier, aucun jeton de présence n'est attribué aux administrateurs participants aux séances de conseil d'Administration. En revanche, les frais de déplacement sont remboursés au taux réel sur présentation de justificatif.



### **Rémunération des fonctions clés et membres du comité d'audit :**

Il n'existe pas de disposition spécifique en matière de rémunération relative aux missions. En revanche, les frais de déplacement sont remboursés au taux réel sur présentation de justificatif.

### **Rémunération des Dirigeants effectifs :**

Le Président ne perçoit pas de rémunération au titre de ses mandats et implication dans la vie de la MSEE.

Le Directeur est détaché d'Eiffage Energie Systèmes.

#### *Cohérence de la procédure de rémunération avec la stratégie de gestion des risques*

Dans la procédure de rémunération de la Mutuelle Santé Eiffage Energie, il n'existe pas de composante variable propre au travail du collaborateur. De ce fait il n'existe pas d'ajustement de la rémunération liée à une éventuelle prise de risque et qui pourrait contraindre et/ou mettre en danger les intérêts de la Mutuelle.

La procédure telle qu'établie assure donc une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de l'organisme d'assurance.

## **B.2 Exigences en matière de compétences et d'honorabilité**

Afin de s'assurer de la compétence et de l'honorabilité des personnes occupant des postes importants ou clés, la MSEE a mis en place un système de contrôle et défini une politique écrite décrivant les procédures de contrôle et explicitant les personnes concernées.

Le suivi de cette politique est assuré par la fonction de gestion des risques.

Une distinction entre les compétences collectives et individuelles est effectuée par la MSEE.

Si une exigence de compétence et d'honorabilité collective est demandée aux membres du Conseil d'Administration, une exigence de compétence individuelle est demandée aux principales personnes qui organisent le système de gouvernance à savoir les Dirigeants effectifs, incarnés par la Présidente du Conseil d'Administration, le Directeur et les fonctions clés.

### **B.2.1 Le processus d'évaluation de la compétence**

#### *Les compétences individuelles*

L'évaluation des compétences des salariés est effectuée par le Bureau et repose sur :

- Appréciation de la compétence à partir de la formation et de l'expérience,
- Appréciation de la compétence en raison de l'expérience acquise lorsque des mandats ont été antérieurement exercés,
- Appréciation de la compétence de façon proportionnée aux attributions notamment celles exercées en tant que Président du Conseil d'Administration ou de responsable d'une des fonctions clés,
- Appréciation de la compétence des nouveaux membres en tenant compte des formations tout au long du mandat,
- Appréciation de la compétence de façon proportionnée en tenant compte de l'accompagnement par des experts.



De plus, pour les Dirigeants Effectifs, les compétences exigibles sont des compétences d'ordre managériales et des connaissances générales sur le marché de l'assurance et de son environnement, les stratégies d'entreprise et modèle économique, les systèmes de gouvernance, l'analyse financière et actuarielle ainsi que le cadre et les dispositions réglementaires.

Pour les fonctions clés, les compétences exigibles par spécialité sont définies comme suit :

- *La fonction actuarielle* doit être compétente pour comprendre la logique et les méthodes de provisionnement au travers de la gestion directe, pour émettre un avis sur la politique de souscription et pour contribuer à la mise en œuvre du système de gestion.
- *La fonction de gestion des risques* doit être compétente pour gérer les risques relatifs à la souscription, le provisionnement, la gestion actif-passif, les investissements, la gestion du risque de liquidité et de concentration, la gestion du risque opérationnel et les techniques d'atténuation du risque.
- *La fonction de vérification de la conformité* doit être compétente pour assurer un suivi global de la documentation contractuelle ou réglementaire afin d'identifier et d'évaluer les risques légaux inhérents à la Mutuelle, en vue de satisfaire la réglementation en vigueur.
- *La fonction d'audit interne* est compétente pour établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit, détaillant les travaux d'audit afin de s'assurer du respect des procédures de la Mutuelle. La fonction doit également être compétente pour comprendre, tester et émettre un avis sur les divers travaux conduits par la Mutuelle Santé Eiffage Énergie.

### *Les compétences collectives*

La MSEE s'assure que les membres du Conseil d'Administration disposent collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires mentionnées à l'article L114-21 du code de la mutualité à travers un processus d'auto-évaluation pour lequel chaque administrateur est invité à s'attribuer une notation sur une grille d'autoévaluation individuelle.

Chaque administrateur s'engage à s'attribuer une notation honnête et juste par rapport à sa compétence dans chaque domaine. Cette notation est contrôlée par les Dirigeants effectifs et est susceptible d'être vérifiée par les autorités de contrôle prudentielles au travers d'interviews.

### **B.2.2 Le processus de l'évaluation de l'honorabilité**

Lorsqu'une personne occupe ou souhaite occuper l'une des fonctions précitées dans le paragraphe précédent, la MSEE veille à évaluer l'honorabilité de la personne en s'assurant que la personne a une réputation et une intégrité de bon niveau.

De plus, la Mutuelle évalue l'honorabilité au travers des réponses faites dans le questionnaire présent dans le formulaire de nomination ou de renouvellement de Dirigeant effectif ou de responsable d'une fonction clé proposé par l'ACPR. Dans ce questionnaire, plusieurs types questions ou de demandes de déclaration d'informations permettent en effet de vérifier l'honorabilité de la personne.

Le questionnaire doit être rempli dès lors qu'une personne aspire à intégrer les Dirigeants effectifs, le Conseil d'Administration et les fonctions clés où dans le cadre d'une évaluation de l'honorabilité de ces derniers. Ce questionnaire est revu par le Bureau.



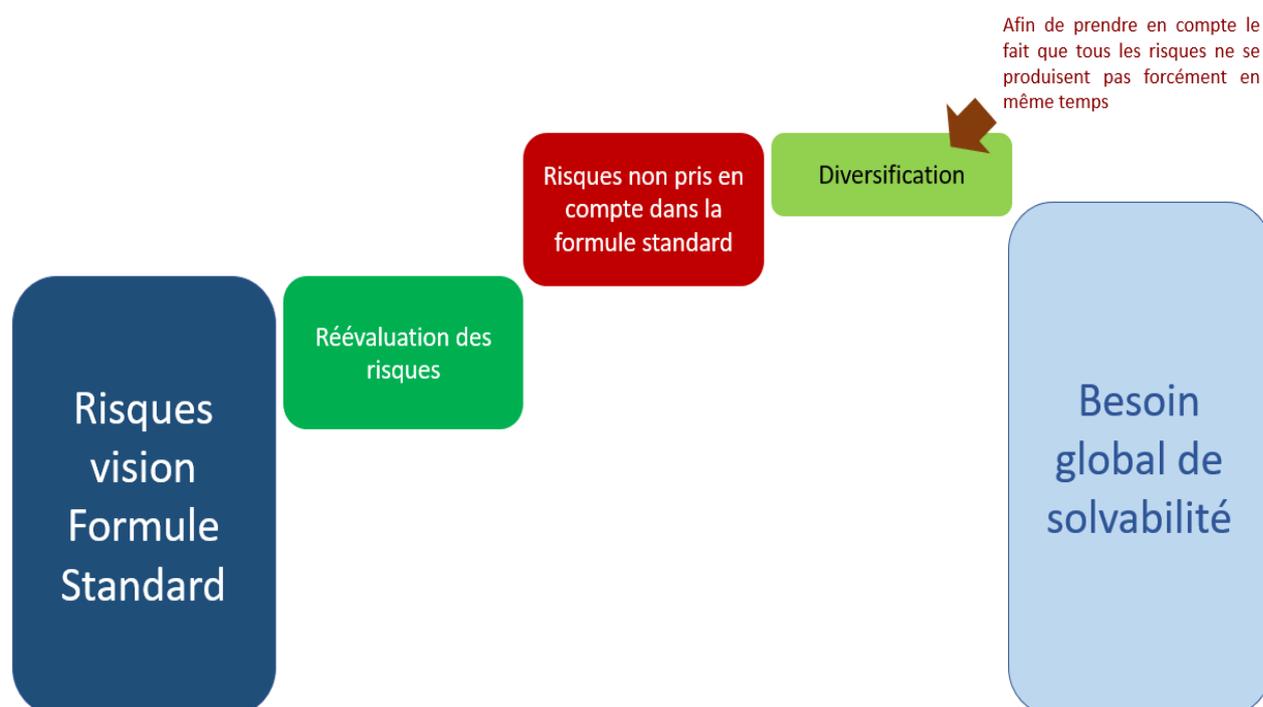
### B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)



#### Processus d'identification des risques de la Mutuelle

Les principaux risques sont déterminés à l'aide de la formule standard délivrée par l'EIOPA<sup>1</sup>. Toutefois, l'impact des risques répertoriés dans cette formule n'étant pas toujours adapté, une cartographie des risques basée sur des entretiens menés avec les opérationnels est effectuée afin de déterminer les risques propres.

L'ensemble de ces travaux permet le calcul du Besoin Global de Solvabilité :



Les travaux de l'ORSA et la cartographie sont mis à jour annuellement par la fonction gestion des risques et le Directeur Administratif.

L'ORSA a été réalisé au cours du second semestre 2021.

<sup>1</sup> L'EIOPA (Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles) est un organe consultatif auprès du Parlement Européen qui émet ses observations et ses recommandations sur l'évolution de la législation appliquée.



Dans ce cadre, divers tests de sensibilités techniques (dérive du ratio de sinistralité ou du chiffre d'affaires) ainsi que des tests de sensibilité financière (scénario de choc sur les marchés financiers) ont été effectués.

**Ces derniers ont permis de conforter la Mutuelle dans sa stabilité en termes de solvabilité face à des évènements extrêmes et le respect de son appétence au risque, largement au-dessus des exigences réglementaires.**

*Définition d'une stratégie de gestion des risques pertinente ne mettant pas en péril la Mutuelle*

La stratégie mise en place permet de définir le cadre accepté pour la gestion de ses risques, son appétence au risque. Elle est formalisée comme une exigence en capital pour un risque décennal à respecter.

*Définir et vérifier les limites de prise de risques pertinentes*

Dans la politique écrite d'investissement, aucune limite particulière n'est définie hormis une limite de 15 % des investissements globaux pour les investissements sans capitaux garantis.

Les principes de prudence suivants sont appliqués :

- Surveillance régulière des placements et comptes courants afin d'éviter un éventuel risque de concentration auprès d'un même émetteur.
- Définition d'un seuil minimal de trésorerie afin d'atténuer le risque de liquidité,
- Investissements dans des placements sûrs et liquides

La surveillance du portefeuille est effectuée par le Directeur et le Trésorier et s'appuie sur les résultats d'analyses mensuelles, des tableaux de suivi des prestations et des indicateurs de performance.

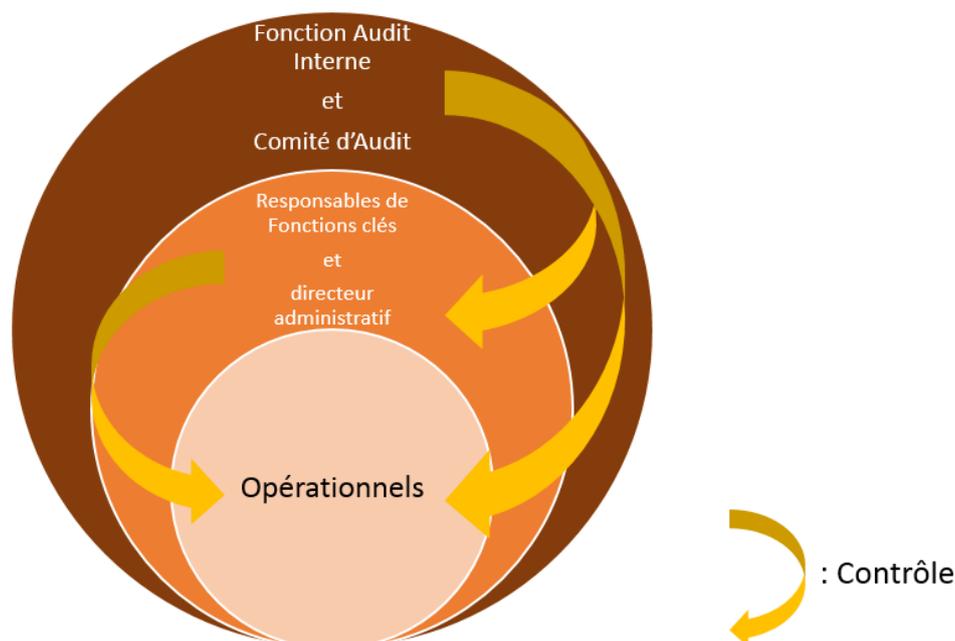
Pour le risque de crédit, les notations délivrées par les agences de notations sur le principe de la seconde meilleure notation donnée sont utilisées.

## B.4 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne assure le respect permanent des normes et obligations internes.



## Organisation du système de contrôle interne



### La fonction de vérification de la conformité : son rôle et ses outils

La fonction de vérification de la conformité couvre toutes les lignes d'activités et tous les contextes réglementaires, législatifs et jurisprudentiels.

Du fait de son large spectre de ses missions, elle délègue certains de ses travaux :

	Vérification de la conformité			
Domaine	Conformité opérationnelle et travaux relatifs à la CNIL	Relations avec l'ACPR et exigences prudentielles	Droit comptable	Droit du personnel
Responsable	Fonction de vérification de la conformité	Directeur	Expert-comptable	Responsables RH du Groupe Eiffage
Suivi	Suivi annuel avec le Directeur	Suivi annuel auprès du Conseil d'Administration	Remontée annuelle auprès de la fonction de vérification de la conformité	Suivi annuel avec le Vice-Président

La fonction de vérification de la conformité a présenté une synthèse de ses travaux aux dirigeants effectifs ainsi qu'un suivi de la mise en œuvre de la politique de conformité. Aucun point structurant n'a été souligné.

## B.5 Fonction d'audit interne

La politique d'audit interne validée annuellement par le Conseil d'Administration définit le périmètre d'action de la fonction clé.



La fonction d'Audit Interne juge efficace la manière dont les directions opérationnelles et fonctionnelles clés exercent leurs fonctions en matière de contrôle des risques et de pilotage de leurs activités.

Vision indépendante et objective



Les services opérationnels et fonctionnels audités ont mis à disposition de la fonction d'Audit Interne l'ensemble des informations, documents, locaux, biens et personnes en lien avec la mission d'audit.

L'ensemble des résultats des audits est détaillé et suivi au travers d'un plan d'action communiqué au Conseil d'Administration.

## B.6 Fonction actuarielle

La Fonction actuarielle a étudié dans le cadre de son rapport annuel plusieurs sujets et a présenté ses conclusions au Conseil d'Administration au mois de novembre.

Vision indépendante et objective	
Sujet	Conclusion
<b>Provisions techniques</b>	Méthodologie et calculs pertinents ✓
<b>Qualité des données</b>	Données jugées fiables ✓
<b>Souscription</b>	Politique tarifaire adaptée Indicateurs cohérents avec le marché Equilibre technique ✓
<b>Réassurance</b>	Non nécessaire à la vue du niveau de solvabilité ✓

En accord avec le périmètre de ses travaux, le responsable de la fonction actuarielle s'est fait aider dans sa tâche par un cabinet de conseil.



## B.7 Sous-traitance

Le processus de sous-traitance est engrangé par la mise en place d'appels et de consultation d'offres conformément à la politique écrite y afférente qui instaure un cadre au processus de sous-traitance.

La politique est mise à jour annuellement et les opérations sous-traitées sont contrôlées à travers des audits non prévus par le plan le cas échéant.

Au cours de l'année, les travaux de la fonction actuarielle ont été sous-traités auprès d'un cabinet de conseil en actuariat situé à Paris.

## B.8 Autres informations

Il n'y a pas eu de transactions importantes conclues durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

Aucune autre information pertinente autre que celles précitées concernant son système de gouvernance n'a été recensée.



## C. Profil de risque

Sauf mention contraire, l'ensemble des risques présentés dans cette partie est quantifié à l'aide de la formule standard. Cette dernière permet de mesurer l'exigence en capital résultant d'un risque ayant une probabilité assez faible d'occurrence (1 fois tous les 200 ans).

### C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription est le risque relatif au portefeuille de l'organisme. Les évolutions entre les deux derniers exercices sont légèrement modifiées. En effet, la hausse des cotisations au cours de l'année fait augmenter l'exigence en capital affectée à ce risque. Les principaux risques supportés sont les suivants :

- Risque de sous-tarification et de sous-provisionnement,
- Risque de rachat,
- Risque de catastrophe.

#### *Exposition au risque de sous-tarification et de sous-provisionnement*

Le volume de cotisations et la charge de sinistres ont augmenté respectivement de 365 k€ et 671 k€ rapport à l'exercice précédent. Aucun risque de sous-provisionnement n'a été recensé d'après les différents travaux menés au cours de l'année et notamment par le rapport Actuariel 2021.

#### *Exposition au risque de rachat*

Il est estimé comme un pourcentage de la marge technique future le cas échéant. Ce risque demeure nul pour la Mutuelle.

#### *Exposition au risque de catastrophe santé*

Le risque de catastrophe correspond à la combinaison des trois risques suivants :

- Risque d'accident de masse,
- Risque de concentration<sup>2</sup>,
- Risque pandémique.

Ces risques sont estimés en fonction de la base assurée de la Mutuelle. Cette dernière ayant sensiblement augmenté par rapport à l'année dernière, le risque en résultant varie de manière non significative.

#### *Atténuation du risque*

Aucun mécanisme de réassurance n'est pour l'instant mis en place. En effet, les travaux menés par la fonction actuarielle au cours de l'exercice 2021 n'ont laissé transparaître aucun besoin particulier de réassurance.

---

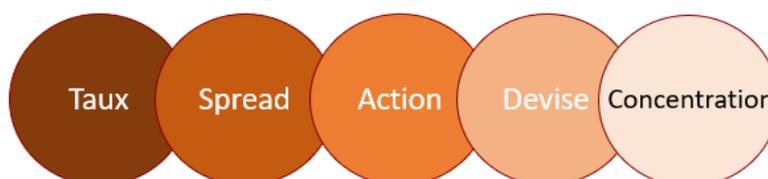
<sup>2</sup> Le risque de concentration en catastrophe s'adresse uniquement « aux engagements d'assurance [...] d'indemnisation des travailleurs et aux engagements d'assurance [...] d'assurance collective de protection du revenu ».



## C.2 Risque de marché

Le risque de marché résulte des investissements effectués afin d'être constamment en capacité de respecter les engagements vis-à-vis de ses assurés.

Le risque de marché se compose de cinq sous-modules de risques :



Le risque de marché diminue de 63 918 k€ au titre du présent exercice.

Cette baisse s'explique notamment par :

- Le fait que la Mutuelle ne détient plus d'actions de type 1 ;
- Une baisse de la valeur de marché des actifs.

## C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est stable par rapport à l'exercice 2020.

L'ensemble des gérants de trésorerie étant des acteurs notés « A », la solidité financière des contreparties apparaît solide. La notation retenue est basée sur le principe de la seconde meilleure notation, le principe de la personne prudente est donc bien appliqué dans la stratégie d'investissement.

## C.4 Risque de liquidité

Un seuil de trésorerie étant fixé afin d'assurer le respect permanent des engagements envers les assurés, le risque apparaît faible.

De plus, concernant les sinistres qui se déclareront lors du prochain exercice l'organisme estime annuellement un montant de cotisations futur afin de pallier un éventuel risque.

Dans le cadre de la crise sanitaire, le suivi de ce risque a fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer de la capacité de l'organisme à honorer ses engagements.

Le montant total du bénéfice attendu inclus dans les primes futures est nul (cf. annexe).

## C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend



également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

Le risque opérationnel varie de manière non significative par rapport à l'exercice précédent.

## C.6 Sensibilité aux risques

Dans le cadre de l'ORSA, divers tests de sensibilité ont été effectués. Les scénarios testés ont été les suivants :

- Dérive du nombre de contrats d'assurance,
- Une dérive du ratio de sinistralité,
- Surplus des dépenses non escomptées,
- Surplus au niveau de la TSA.
- Prise en charge des locaux de la mutuelle et cyberattaque
- Choc financier sur l'exercice 2022

Quelle que soit la situation envisagée, la solvabilité restait très largement supérieure aux exigences réglementaires.

## C.7 Autres informations

La Mutuelle Santé Eiffage Energie n'est exposée à aucune autre concentration importante de risques que la concentration de marché.

Aucune information autre que celles précitées n'est jugée importante au titre de l'exercice 2021.



## D. Valorisation à des fins de solvabilité

### D.1 Actifs

Actif	Valorisation Solvabilité 2
Placements	Valeur de marché
Immeubles	Valeur d'expertise
Actifs incorporels	Non valorisé car richesse non matérielle
Livrets, liquidités et cash à la banque	Valeur comptable
Créance	Valeur nette comptable
Autres actifs d'exploitation	Valeur comptable

La mise en transparence par type de risque est retenue le cas échéant en se basant sur des informations tirées de notices.

Concernant l'actif économique, une diminution de la valeur économique des actifs est constatée par rapport à l'année précédente. Elle s'explique par l'évolution à la baisse de l'immobilier, des fonds et des dépôts (prise en compte des moins-values sur les SCPI). Cette diminution de l'actif est légèrement atténuée par la hausse de la trésorerie.

<i>En k€</i>		Valeur économique 2021	Valeur économique 2020	Valeur Comptable 2021	Valeur Comptable 2020
Actifs	Goodwill		0	0	0
	Frais d'acquisition différés		0	0	0
	Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	21	21	21	21
	Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	11 905	12 338	12 231	12 620
	Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	3 281	3 505	3 550	3 750
	Actions	0	40	0	40
	Actions – non cotées	0	40	0	40
	Obligations	200	0	200	0
	Obligations d'État	0	0	0	0
	Obligations d'entreprise	0	0	0	0
	Titres structurés	200	0	200	0
	Organismes de placement collectif	1 094	1 115	1 151	1 151
	Produits dérivés	0	0	0	0
	Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	7 330	7 679	7 330	7 679
	Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1	2	1	2
	Autres créances (hors assurance)	694	746	694	746
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	560	452	560	452
	<b>Total Actifs</b>	<b>13 208</b>	<b>13 559</b>	<b>13 508</b>	<b>13 840</b>



## D.2 Provisions techniques

La méthodologie de valorisation des provisions techniques en vision économique peut être segmentée en trois :

- Best Estimate de sinistres : provisions pour les sinistres déjà survenus,
- Best Estimate de cotisations : provisions pour les sinistres futurs,
- Marge de risque : Montant à ajouter aux Best Estimate précités en cas de cession de l'activité.

### Best Estimate de sinistres :

Best Estimate de Sinistres valorisation	
Méthodologie retenue :	Chain Ladder
Frais retenus :	Frais de gestion, d'administration, de gestion des placements, autres charges techniques,
Actualisation :	Courbe des taux sans risque EIOPA
Commentaires :	Le facteur de développement de première année a été révisé (exclusion de la survenance 2017) La taxe COVID-19 actualisée sur 2 ans a été ajoutée au BE de sinistres

Les premières observations de janvier 2022 ont démontré l'adéquation de la méthodologie retenue pour le calcul du Best Estimate de Sinistres.

L'ensemble des contrats proposés a pour échéance le 31 décembre de l'année en cours, par conséquent aucune provision pour cotisations non acquises n'est comptabilisée.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19, une contribution exceptionnelle à la prise en charge des dépenses liées à la gestion de celle-ci a été instituée. Cette contribution s'élève à 1,3% en 2021. Une comptabilisation de cette contribution dans les comptes au 31 décembre 2021 a été effectuée sous la forme d'une provision pour sinistre à payer.

Le montant de la provision actualisé sur 1 an a été ajouté aux flux lors du calcul du Best Estimate de sinistres.

Au 31/12/2021 le Best Estimate de Sinistres y compris frais et contribution COVID-19 est évalué à 1 136 k€. Il était de 1 252 k€ lors de l'exercice 2020.

Un taux de frais a été retenu sur la base des observations des exercices 2020 et 2021.

La volatilité du montant du Best Estimate de Sinistres a été évaluée dans le cadre du rapport de la Fonction actuarielle suivant la méthode de Merz & Wüthrich. Elle est supérieure à celle évaluée selon la Formule Standard.



## Best Estimate de cotisations :

Best Estimate de Cotisations valorisation	
Méthodologie retenue :	P/C cible pour l'année prochaine
Frais retenus :	Frais de gestion, d'administration, de gestion des placements, d'acquisition, autres charges techniques,
Actualisation :	Courbe des taux sans risque EIOPA
Commentaires :	Le ratio projeté est comparé à la moyenne des deux exercices antérieurs

Le ratio combiné de l'exercice 2022 est estimé à 100 % compte tenu du résultat observé. Ce ratio permet d'évaluer un Best Estimate de cotisations au titre de l'année 2021 nul. Il était également nul au titre du précédent exercice.

## D.3 Autres passifs

### Marge de risque :

La Marge de Risque correspond au montant qu'il faut ajouter aux provisions techniques pour qu'un autre assureur accepte de reprendre le passif de l'organisme. Elle est estimée conformément aux guidelines publiées par l'EIOPA, la marge de risque pour le portefeuille global des engagements d'assurance.

La marge de risque est estimée à **151 k€** au titre de l'exercice 2021. Elle a légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de la hausse du risque de contrepartie.

### Impôts différés :

Impôts différés	Définition
IDA – Impôts différés actifs	Crédit d'impôt résultant d'une baisse de valorisation des fonds propres entre passage du bilan comptable au bilan économique (exemple : BE > PSAP)
IDP – Impôts différés passifs	Surplus d'impôt résultant d'une hausse de valorisation des fonds propres entre passage du bilan comptable au bilan économique (exemple : les Plus values latentes)
Impôts différés nets actifs	Dans le cas où l'impôt différé net actif est positif, il sera pris en compte uniquement si l'organisme est capable de justifier le fait qu'il sera en mesure de faire du résultat lors du prochain exercice. En effet, si ce n'est pas le cas, ce dernier ne peut accumuler des crédits d'impôt.

Au 31/12/2021, les impôts différés actifs et les impôts différés passifs s'élèvent tous les deux à 27 k€.



De façon plus générale concernant le passif, la valeur comptable des provisions techniques non-vie a diminué de 395 k€.

Le passif économique a diminué de 227 k€ par rapport à 2020 et s'explique par la baisse :

- Des provisions Best Estimate de Sinistres, du fait du paiement de la première partie de la taxe COVID en 2021 ;
- Des autres dettes.

<i>En k€</i>		Valeur économique 2021	Valeur économique 2020	Valeur Comptable 2021	Valeur Comptable 2020
<b>Passifs</b>	<b>Provisions techniques non-vie</b>	1 288	1 399	1 119	1 514
	<b>Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</b>	1 288	1 399	1 119	1 514
	<b>Meilleure estimation</b>	1 136	1 252		
	<i>Best Estimate de Cotisations</i>	0	0		
	<i>Best Estimate de Sinistres</i>	1 136	1 252		
	<b>Marge de risque</b>	151	147		
	<b>Autres provisions techniques</b>	0		269	269
	<b>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</b>	124	173	124	173
	<b>Autres dettes (hors assurance)</b>	466	560	466	560
	<b>Passifs d'impôts différés</b>	27	0		
	<b>Total passifs</b>	1 904	2 132	1 978	2 516

## D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative autre que celles mentionnées précédemment n'est utilisée.

## D.5 Autres informations

Aucune autre différence de valorisation que celles précitées n'a été effectuée entre le passage de la vision comptable à la vision économique du bilan.



## E. Gestion du capital

### E.1 Fonds propres

Les fonds propres se décomposent en trois catégories désignées par le terme « Tier ». La classification des fonds propres dans chacun des Tier 1, 2 ou 3 va dépendre du niveau de disponibilité de ces derniers.

#### Décomposition des Fonds Propres au 31/12/2021 :

Tier 1 – disponible de manière totale et inconditionnelle	Tier 2 – disponible sous la réalisation de certaines conditions	Tier 3 – Autres que Tier 1 et 2	Capital Eligible
11 304 k€	/	/	11 304 k€

Le montant de Capital Eligible est ainsi évalué à **11 304 k€** au titre de l'exercice 2021 (11 427 k€ en 2020).

L'horizon temporel utilisé pour la planification des activités est de 5 ans. Sur cet horizon, aucun changement important sur la qualité des fonds propres et sa composition n'a été relevé (constitution de Tier 1 uniquement).

### E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Les fonds propres doivent être suffisants afin de couvrir :

- Le MCR (Minimum Capital Requirement) qui représente le niveau minimum de fonds propres en dessous duquel l'intervention de l'Autorité de Contrôle sera automatique,
- Le SCR défini dans l'introduction.

Les résultats du SCR au 31/12/2021 et au 31/12/2020 sont les suivants :

Risques (K €)	SCR 2020	SCR 2021	Variation
Marché	1932	1868	-64
Contrepartie	111	135	24
Santé	1 980	2 021	41
BSCR	3 129	3 121	-9
Opérationnel	330	341	11
Ajustement	/	/	/
SCR	3 459	3 461	2

Le SCR au 31/12/2021 s'élève ainsi à **3 461 k€** contre **3 459 k€** à fin 2020.



Le SCR est donc quasi-stable par rapport à l'exercice 2020.

Cette stabilité s'explique par deux effets qui se compensent :

- La baisse du SCR Marché (baisse de la valeur économique des actifs) ;
- La hausse des SCR de Contrepartie et de Souscription dus respectivement aux hausses de trésorerie et des cotisations.

Le MCR au 31/12/2021 est de **2 500 k€**. Ce dernier reste donc inchangé par rapport à l'exercice précédent.

#### *Ratio de solvabilité*

	2020	2021	Ecart (points de base)
SCR	3 459	3 461	2
Fonds Propres Economiques	11 427	11 304	-123
Ratio du SCR	330%	327%	-4%
Ratio du MCR	457%	452%	-5%

Au 31/12/2021, le ratio de couverture du SCR est de 327% et reste quasi-stable par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par la baisse des fonds propres économiques.

Le MCR étant resté à 2 500 k€, le ratio a diminué en écho avec la baisse des fonds propres.

### E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce sous-module n'est pas utilisé.

### E.4 Différences entre la formule standard et tout le modèle interne utilisé

Aucun modèle interne afin de calculer les exigences de solvabilité réglementaire.

### E.5 Non-respect du minimum de solvabilité requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les exigences de capitaux réglementaires sont largement respectées et, par conséquent, pas concernées par ce paragraphe.



## E.6 Autres informations

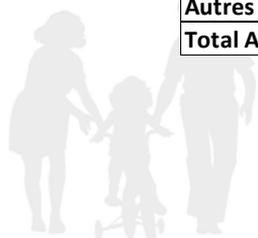
Aucune autre évaluation concernant la gestion du capital n'a été effectuée.



## F. Annexes (en k€)

### F.1 S.02.01.02

Bilan - Actifs Sans VA		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Goodwill</b>	<b>R0010</b>	
<b>Frais d'acquisition différés</b>	<b>R0020</b>	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>R0030</b>	0,0K€
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>R0040</b>	26,6K€
<b>Excédent du régime de retraite</b>	<b>R0050</b>	0,0K€
<b>Immobilisations corporelles détenues pour usage propre</b>	<b>R0060</b>	21,4K€
<b>Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)</b>	<b>R0070</b>	11 905,4K€
<b>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</b>	<b>R0080</b>	3 281,4K€
<b>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</b>	<b>R0090</b>	0,0K€
<b>Actions</b>	<b>R0100</b>	0,0K€
Actions – cotées	<b>R0110</b>	0,0K€
Actions – non cotées	<b>R0120</b>	0,0K€
<b>Obligations</b>	<b>R0130</b>	200,2K€
Obligations d'État	<b>R0140</b>	0,0K€
Obligations d'entreprise	<b>R0150</b>	0,0K€
Titres structurés	<b>R0160</b>	200,2K€
Titres garantis	<b>R0170</b>	0,0K€
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>R0180</b>	1 093,7K€
<b>Produits dérivés</b>	<b>R0190</b>	0,0K€
<b>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</b>	<b>R0200</b>	7 330,0K€
<b>Autres investissements</b>	<b>R0210</b>	0,0K€
<b>Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés</b>	<b>R0220</b>	0,0K€
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	<b>R0230</b>	0,0K€
Avances sur police	<b>R0240</b>	0,0K€
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	<b>R0250</b>	0,0K€
Autres prêts et prêts hypothécaires	<b>R0260</b>	0,0K€
<b>Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance</b>	<b>R0270</b>	0,0K€
Non-vie et santé similaire à la non-vie	<b>R0280</b>	0,0K€
Non-vie hors santé	<b>R0290</b>	0,0K€
Santé similaire à la non-vie	<b>R0300</b>	0,0K€
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	<b>R0310</b>	0,0K€
Santé similaire à la vie	<b>R0320</b>	0,0K€
Vie hors santé, UC et indexés	<b>R0330</b>	0,0K€
Vie UC et indexés	<b>R0340</b>	0,0K€
<b>Dépôts auprès des cédantes</b>	<b>R0350</b>	0,0K€
<b>Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires</b>	<b>R0360</b>	0,5K€
<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	<b>R0370</b>	0,0K€
<b>Autres créances (hors assurance)</b>	<b>R0380</b>	694,0K€
<b>Actions propres auto-détenues (directement)</b>	<b>R0390</b>	0,0K€
<b>Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)</b>	<b>R0400</b>	0,0K€
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>R0410</b>	560,4K€
<b>Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus</b>	<b>R0420</b>	0,0K€
<b>Total Actifs</b>	<b>R0500</b>	13 208,3K€



<b>Bilan - Passifs Sans VA</b>		<b>Valeur Solvabilité II</b>
		<b>C0010</b>
<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>R0510</b>	1 287,5K€
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	0,0K€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0,0K€
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	0,0K€
Marge de risque	<b>R0550</b>	0,0K€
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	1 287,5K€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0,0K€
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	1 136,2K€
Marge de risque	<b>R0590</b>	151,3K€
<b>Provisions techniques vie (hors UC et indexés)</b>	<b>R0600</b>	0,0K€
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	0,0K€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0,0K€
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	0,0K€
Marge de risque	<b>R0640</b>	0,0K€
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	0,0K€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0,0K€
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	0,0K€
Marge de risque	<b>R0680</b>	0,0K€
<b>Provisions techniques UC et indexés</b>	<b>R0690</b>	0,0K€
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0,0K€
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	0,0K€
Marge de risque	<b>R0720</b>	0,0K€
<b>Autres provisions techniques</b>	<b>R0730</b>	
<b>Passifs éventuels</b>	<b>R0740</b>	0,0K€
<b>Provisions autres que les provisions techniques</b>	<b>R0750</b>	0,0K€
<b>Provisions pour retraite</b>	<b>R0760</b>	0,0K€
<b>Dépôts des réassureurs</b>	<b>R0770</b>	0,0K€
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>R0780</b>	26,6K€
<b>Produits dérivés</b>	<b>R0790</b>	0,0K€
<b>Dettes envers des établissements de crédit</b>	<b>R0800</b>	0,0K€
<b>Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit</b>	<b>R0810</b>	0,0K€
<b>Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires</b>	<b>R0820</b>	124,2K€
<b>Dettes nées d'opérations de réassurance</b>	<b>R0830</b>	0,0K€
<b>Autres dettes (hors assurance)</b>	<b>R0840</b>	466,1K€
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>R0850</b>	0,0K€
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0,0K€
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	0,0K€
<b>Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus</b>	<b>R0880</b>	0,0K€
<b>Total passifs</b>	<b>R0900</b>	1 904,4K€
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	11 303,9K€



## F.2 S.05.01.02

S.05.01.02		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
<b>Primes émises</b>																		
Brut - assurance directe	R0110	11 356,9K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€					11 356,9K€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€					0,0K€
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Part des réassureurs	R0140	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Net	R0200	11 356,9K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	11 356,9K€
<b>Primes acquises</b>																		
Brut - assurance directe	R0210	11 356,9K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€					11 356,9K€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€					0,0K€
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Part des réassureurs	R0240	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Net	R0300	11 356,9K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	11 356,9K€
<b>Charge des sinistres</b>																		
Brut - assurance directe	R0310	11 162,2K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€					11 162,2K€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€					0,0K€
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Part des réassureurs	R0340	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Net	R0400	11 162,2K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	11 162,2K€
<b>Variation des autres provisions techniques</b>																		
Brut - assurance directe	R0410	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€					0,0K€
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€					0,0K€
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Part des réassureurs	R0440	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Net	R0500	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Dépenses engagées	R0550	144,6K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	144,6K€
Autres dépenses	R1200																	0,0K€
Total des dépenses	R1300																	144,6K€



### F.3 S.17.01.02

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
Provisions techniques calculées comme un tout		R0010	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Assurance directe		R0020	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Réassurance proportionnelle acceptée		R0030	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Réassurance non proportionnelle acceptée		R0040												0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0050	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																			
Meilleure estimation																			
Provisions pour primes																			
Brut - Total		R0060	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0100	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Meilleure estimation nette des provisions pour primes		R0150	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Provisions pour sinistres																			
Brut - Total		R0160	1 136,2K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie		R0200	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres		R0250	1 136,2K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Total meilleure estimation - Brut		R0260	1 136,2K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Total meilleure estimation - Net		R0270	1 136,2K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Marge de risque		R0280	151,3K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																			
Provisions techniques calculées comme un tout		R0290	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Meilleure estimation		R0300	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
Marge de risque		R0310	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements en non-vie	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	
Provisions techniques - total		R0320	1 287,5K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	1 287,5K€
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total		R0330	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€



## F.4 S.19.01.21

Frais médicaux - Sinistres payés bruts (non cumulés)

S_19_01	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
R0100																0
R0110	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	
R0120	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€		
R0130	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€			
R0140	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€				
R0150	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€					
R0160	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€						
R0170	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€							
R0180	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€								
R0190	8 883,5K€	669,1K€	20,6K€	0,9K€	0,2K€	0,1K€	0,0K€									
R0200	8 795,6K€	659,4K€	30,9K€	0,9K€	0,2K€	0,0K€										
R0210	8 431,5K€	1 054,9K€	23,9K€	0,4K€	0,1K€											
R0220	8 927,4K€	927,9K€	18,7K€	10,3K€												
R0230	9 304,3K€	722,3K€	23,8K€													
R0240	8 521,0K€	809,3K€														
R0250	9 704,2K€															

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées -

	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
R0100																0,0K€
R0110	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	
R0120	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€		
R0130	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€			
R0140	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€				
R0150	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€					
R0160	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€						
R0170	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€							
R0180	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€								
R0190	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€									
R0200	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,2K€	0,1K€	0,2K€										
R0210	0,0K€	0,0K€	1,3K€	0,2K€	0,2K€											
R0220	0,0K€	30,0K€	1,0K€	0,6K€												
R0230	877,5K€	167,0K€	4,8K€													
R0240	1 074,6K€	28,9K€														
R0250	1 094,8K€															

Pour l'année en cours

	Pour l'année en cours	Somme des années
R0100	0,00 €	0,00 €
R0110	0,00 €	0,00 €
R0120	0,00 €	0,00 €
R0130	0,00 €	0,00 €
R0140	0,00 €	0,00 €
R0150	0,00 €	0,00 €
R0160	0,00 €	0,00 €
R0170	0,00 €	0,00 €
R0180	0,00 €	0,00 €
R0190	0,00 €	9 574,4K€
R0200	0,00 €	9 487,1K€
R0210	0,1K€	9 510,9K€
R0220	10,3K€	9 884,3K€
R0230	23,8K€	10 050,4K€
R0240	809,3K€	9 330,3K€
R0250	9 704,2K€	9 704,2K€
<b>Total</b>	<b>10 547,8K€</b>	<b>67 541,5K€</b>

Fin d'année

	Fin d'année
R0100	0,0K€
R0110	0,0K€
R0120	0,0K€
R0130	0,0K€
R0140	0,0K€
R0150	0,0K€
R0160	0,0K€
R0170	0,0K€
R0180	0,0K€
R0190	0,0K€
R0200	0,2K€
R0210	0,2K€
R0220	0,6K€
R0230	5,0K€
R0240	30,7K€
R0250	1 099,4K€
<b>Total</b>	<b>1 136,2K€</b>



## F.5 S.23.01.01

### Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)  
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires  
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle  
Comptes mutualistes subordonnés  
Fonds excédentaires  
Actions de préférence  
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence  
Réserve de réconciliation  
Passifs subordonnés  
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets  
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

**Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II**  
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

#### Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières

#### Total fonds propres de base après déductions

#### Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande  
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle  
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande  
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande  
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE  
Autres fonds propres auxiliaires

#### Total fonds propres auxiliaires

#### Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis  
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis  
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis  
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

#### SCR

#### MCR

#### Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

#### Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

#### Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif  
Actions propres (détenues directement et indirectement)  
Dividendes, distributions et charges prévisibles  
Autres éléments de fonds propres de base  
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

#### Réserve de réconciliation

#### Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie  
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

#### Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	0,0K€	0,0K€		0,0K€	
R0030	0,0K€	0,0K€		0,0K€	
R0040	228,6K€	228,6K€		0,0K€	
R0050	0,0K€		0,0K€	0,0K€	0,0K€
R0070	0,0K€	0,0K€			
R0090	0,0K€		0,0K€	0,0K€	0,0K€
R0110	0,0K€		0,0K€	0,0K€	0,0K€
R0130	11 048,7K€	11 048,7K€			
R0140	0,0K€		0,0K€	0,0K€	0,0K€
R0160	0,0K€				0,0K€
R0180	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
R0220	0,0K€				
R0230	0,0K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€	
R0290	11 277,3K€	11 277,3K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
R0300	0,0K€			0,0K€	
R0310	0,0K€			0,0K€	
R0320	0,0K€			0,0K€	0,0K€
R0330	0,0K€			0,0K€	0,0K€
R0340	0,0K€			0,0K€	
R0350	0,0K€			0,0K€	0,0K€
R0360	0,0K€			0,0K€	
R0370	0,0K€			0,0K€	0,0K€
R0390	0,0K€			0,0K€	0,0K€

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0400	0,0K€			0,0K€	0,0K€
R0500	11 277,3K€	11 277,3K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
R0510	11 277,3K€	11 277,3K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
R0540	11 277,3K€	11 277,3K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
R0550	11 277,3K€	11 277,3K€	0,0K€	0,0K€	0,0K€
R0580	3 434,8K€				
R0600	2 500,0K€				
R0620	0,0K€				
R0640	0,0K€				

	Total
	C0060
R0700	11 277,3K€
R0710	0,0K€
R0720	0,0K€
R0730	228,6K€
R0740	0,0K€
R0760	11 048,7K€
R0770	0,0K€
R0780	0,0K€
R0790	0,0K€



F.6 S.25.01.21

<b>Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard</b>		<b>Capital de solvabilité requis net</b>
		<b>C0030</b>
Risque de marché	<b>R0010</b>	1 867,8K€
Risque de défaut de la contrepartie	<b>R0020</b>	134,5K€
Risque de souscription en vie	<b>R0030</b>	0,0K€
Risque de souscription en santé	<b>R0040</b>	2 020,7K€
Risque de souscription en non-vie	<b>R0050</b>	0,0K€
Diversification	<b>R0060</b>	-902,3K€
Risque lié aux immobilisations incorporelles	<b>R0070</b>	0,0K€
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>3 120,7K€</b>
		<b>C0100</b>
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	<b>R0120</b>	0,0K€
Risque opérationnel	<b>R0130</b>	340,7K€
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	<b>R0140</b>	0,0K€
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	<b>R0150</b>	-26,6K€
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	<b>R0160</b>	0,0K€
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>3 434,8K€</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	<b>R0210</b>	0,0K€
Capital de solvabilité requis	<b>R0220</b>	<b>3 434,8K€</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondés	<b>R0400</b>	0,0K€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part re	<b>R0410</b>	0,0K€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds	<b>R0420</b>	0,0K€
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	<b>R0430</b>	0,0K€
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	<b>R0440</b>	0,0K€
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	<b>R0450</b>	- Pas d'ajustement
Prestations discrétionnaires futures nettes	<b>R0460</b>	0,0K€



## F.7 S.28.01.01

<b>Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance non-vie uniquement</b>		C0010
Résultat MCR NL	R0010	587,2K€

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	1 136,2K€	11 356,9K€
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0,0K€	0,0K€
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0,0K€	0,0K€
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0,0K€	0,0K€
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0,0K€	0,0K€
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0,0K€	0,0K€
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0,0K€	0,0K€
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0,0K€	0,0K€
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0,0K€	0,0K€
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0,0K€	0,0K€
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0,0K€	0,0K€
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0,0K€	0,0K€
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0,0K€	0,0K€
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0,0K€	0,0K€
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0,0K€	0,0K€
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0,0K€	0,0K€

<b>Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance vie uniquement ou de réassurance</b>		C0040
Résultat MCR L	R0200	0,0K€

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations garanties	R0210	0,0K€	
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0,0K€	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0,0K€	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	0,0K€	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0,0K€

<b>Calcul du MCR global</b>		C0070
MCR linéaire	R0300	587,2K€
Capital de solvabilité requis	R0310	3 434,8K€
Plafond du MCR	R0320	1 545,6K€
Plancher du MCR	R0330	858,7K€
MCR combiné	R0340	858,7K€
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500,0K€
<b>Minimum Capital Requirement</b>	R0400	2 500,0K€



## G. Lexique

**Bilan économique** : Il s'agit du bilan de l'organisme tenant compte de la valeur actualisée de l'ensemble des flux futurs de trésoreries et de la valeur de marché des placements.

**Fonds Propres Économiques** : Niveau de richesse d'un organisme d'assurance. Il correspond à la différence entre l'Actif et le Passif du Bilan économique.

**SCR (Capital de Solvabilité Requis)** : Perte survenant avec une probabilité de 0,5% à horizon 1 an. Dans un souci de vulgarisation, on parle souvent de perte bicentenaire.

**MCR (Minimum de Capital Requis)** : Seuil au-dessous duquel le montant de Fonds Propres économiques ne peut passer sous peine de se faire retirer son agrément.

